

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.11.372**

**Village d'entreprises  
Les Molines - Lot  
n°10 "Peinture" :  
avenant n°1**

**LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

**Excusé(s) :**

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE  
D'ENTREPRISES - LES MOLINESRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT N°10 "PEINTURE" : AVENANT N°1**

Par délibération n°156 du 23 juin 2006, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un village d'entreprises sur le site des Molines à Angoulême – 10 lots.

La commission d'appel d'offres du 19 octobre 2006 a attribué le lot n°10 « Peinture » à l'Association Régie Urbaine – Centre d'activités Le Corsaire – Rue Jean Verrazano - 16000 ANGOULEME, pour un montant de 15 390,60 € HT, soit 18 407,16 € TTC.

Il est nécessaire de passer un avenant n°1 en plus value pour les travaux suivants :

**Modifications sur le bâtiment 5**

- Peinture de deux bureaux supplémentaires 898,33 € HT

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 22 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 5 novembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°10 « Peinture » confié à l'Association Régie Urbaine – Centre d'activités Le Corsaire – Rue Jean Verrazano - 16000 ANGOULEME, pour la réalisation d'un village d'entreprises sur le site des Molines, ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus value d'un montant de 898,33 € HT.

Le marché est porté à 16 288,93 € HT, soit une augmentation de 5,84 % par rapport au montant initial.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique - article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :****Reçu à la Préfecture de la Charente le :****29 novembre 2007****Affiché le :****29 novembre 2007**